

LE CLOS D'Ô

Gîte "Les Rapiettes"

Contrat de location de meublé de tourisme

entre

Nom : Nathalie et Jean-Luc FAVREAU

Adresse : Le Vialard 228, route des Fontainiers 24370 Prats de Carlux

Téléphone : 0633891167

Email : leclosdo@orange.fr

-ci-après « propriétaires » -

et

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Email

-ci-après « hôte(s) » -

Pour la location d'un meublé de tourisme :

Les Rapiettes, 194, route des Fontainiers 24370 Prats de Carlux, Périgord Noir à 10km de Sarlat.

- ci-après « gîte » -

1. Description du gîte :

Cette ancienne étable de plus de 140m², classée en 4 étoiles, offre des prestations de qualité au doux mélange de contemporain et d'ancien. L'atout principal de ce gîte est d'offrir une belle pièce de vie de 60m², avec une entrée donnant sur une cuisine ouverte, entièrement équipée et sur un salon-salle à manger agrémenté d'un flipper Gottlieb et d'un poêle. Toujours au rdch, un dégagement avec coin bibliothèque et 1 fauteuil convertible 1 personne, ouvre sur une salle de bains, des toilettes séparées et sur une chambre « La Birmane » de 12m² avec 1 lit de 140, ayant un accès direct sur la terrasse avec plancha électrique permettant de profiter pleinement des extérieurs et de la vue sur la piscine.

Au 1er étage, une mezzanine offrant un salon tv cosy, dessert deux chambres spacieuses, « La Forest » de 19m², avec 1 lit de 160 et 1 fauteuil convertible 1 personne, avec sa salle de douche et ses toilettes séparées et « La Jungle », de 16m², avec 1 lit de 160 et 1 de 90, pourvue elle aussi, de sa salle de douche avec toilettes. La maison est lumineuse et entourée de verdure, elle donne sur une terrasse de 30m², avec sa piscine privative chauffée de 3x8m qui est opérationnelle dès la mi- avril et jusqu'à la mi-septembre et dont, la vue est dégagée et donne sur la prairie. Enfin, l'espace de stationnement privé situé devant la maison saura vous accueillir.

2. Dates de location :

Arrivée : (à partir de 17:00)

Départ : (pour 10:00)

3. Nombre d'hôtes :

Adultes Enfants de 3 à 12 ans Bébé jusqu'à 3 ans :

4. Frais de location et règlement :

Frais de location : euros (nuits)

Taxe de séjour : **1,10€/jour**/personne et enfant de moins de 12 ans gratuit

Arrhes de 50% à la réservation, soit **au**

Solde restant dû à l'arrivée, soit **au**

Règlement de votre séjour possible par virement bancaire ou par chèque, à l'ordre de : Nathalie Favreau.

IBAN : FR76 1680 6099 3966 0664 5801 711

Non de la banque : CA CENTRE FRANCE BRIVE RIBOT

Le propriétaire pourra annuler la réservation si les paiements ne sont pas effectués aux dates requises, et ce contrat sera donc résilié sans autre préavis. Les frais d'annulation s'appliqueront conformément à l'onglet 5, du présent contrat.

Un dépôt de garantie par chèque de **1000** euros sera payable à votre arrivée et restitué à votre départ ou dans un délai de 7 jours.

Les hôtes seront responsables de toute dégradation du mobilier et équipements mis à leur disposition.

Ainsi, le contenu du gîte devra être restitué en fin de séjour, y compris les deux jeux de clés, tout comme le linge de maison et de toilettes si pris lors du séjour.

5. Annulation : départ anticipé

En cas d'annulation par le client avant le début de la location, les frais suivants s'appliqueront :

- . Annulation plus de 30 jours avant la date du séjour : 50% du prix de la location
- . Annulation de 15-30 jours avant la date du séjour : 90% du prix de la location
- . Annulation de moins de 15 jours avant la date du séjour : 100% du prix de la location

Dans le cas d'un départ anticipé des hôtes, aucun remboursement ne sera effectué.

6. Inclus dans le prix de la location

- . Linge usuel de maison avec 2 torchons et 3 tapis de bains
- . 1 lit bébé et 1 chaise haute
- . Electricité, eau, chauffage, WIFI, accès aux chaînes Canal+ et cinéma ...
- . Produits d'entretien (vaisselle, sols, plancha, éponges et chiffons microfibrés, sacs poubelles tri sélectif)
- . Et de première nécessité (sel, poivre, café, thé, sucre, huile, vinaigre, 1 sopalin et 1 papier toilettes /WC)
- . Accès libre à la salle de fitness et salle de jeux, de 9h à 21 heures (voir onglet 12)
- . 1 piscine privative (voir onglet 10)
- . 1 plancha électrique
- . 1 accès de 2h offert à l'espace Bien-Etre (voir onglet 11)

7. Options proposées et à rajouter dans le prix de la location

. Jeu de literie d'oreiller selon le lit)x 12€/lit (1 housse de couette, 1 drap housse et 1 ou 2 taies)
. Jeu de toilettesx 6€/pers (1 serviette, 1 drap de bains)
. Forfait lits faits à l'arrivéex 24€/lit
. Forfait ménage fin de séjour	1 x 100€
obligatoire	
. Forfait nettoyage plancha et sa desserte	... x 30€
. Forfait serviette + claquettes spax 6€

8. Ménage et entretien de la maison

Le ménage fin de séjour est inclus, il n'y a pas de ménage quotidien possible et les hôtes s'engagent à restituer les lieux dans un état de propreté raisonnable (fours, plancha et sa desserte, nettoyés de toute graisse, plaque à induction et cafetière nettoyés, l'ensemble des poubelles vidé tout comme le lave-vaisselle et la vaisselle rangée comme à votre arrivée).

Ainsi, tout abus nécessitant une intervention supplémentaire sera déduit du dépôt de garantie ou facturé au prix d'un forfait ménage classique, soit 100 euros.

Le linge de maison (draps et serviettes) pris en option, doit être entièrement restitué en fin de séjour, tout comme les alèses et les protèges oreillers et déposé dans la panier prévue à cet effet.

L'utilisation du linge de maison en dehors du gîte n'est pas autorisée, ainsi, nous suggérons à nos hôtes d'amener leurs serviettes de plage pour toute utilisation à l'extérieur, à la piscine et dans l'espace fitness et spa.

Les hôtes disposeront de poubelles et pourront effectuer leur recyclage dans les poubelles publiques à proximité de la maison.

09. Animaux de compagnie

Les animaux sont les bienvenus moyennant une participation de 50€/ semaine, ou 10€/jour en courts séjours.

Les maîtres doivent assurer, cependant, un respect des lieux en ramassant les excréments et en ne laissant pas leurs compagnons aboyer de façon perpétuelle, ni en les laissant seuls dans la maison pendant plusieurs heures.

Les chambres leur sont strictement interdites, par mesure d'hygiène et d'allergies, merci pour le respect de cette consigne.

10. Piscine

Les conditions de sécurité liées à l'utilisation de la piscine sont clairement détaillées dans le livret de Bienvenue et son utilisation est sous l'entière responsabilité des hôtes. La piscine est privée et souhaitons porter une attention particulière sur cette prestation pour que le séjour, au Clos d'Ô, soit inoubliable.

. La baignade n'y est pas surveillée et l'accès est formellement interdit aux enfants non accompagnés d'un adulte. Le volet de cette dernière doit être maintenu fermé si vous n'êtes pas aux abords de celle-ci. Si cette recommandation n'est pas respectée, le propriétaire pourra prendre la décision de fermer celui-ci et conserver la clé, afin de rappeler cette consigne, qui passe par une vigilance de tous les instants, surtout avec des enfants.

. Les bébés doivent porter des culottes maillots hygiéniques dans l'eau

. Par mesure de sécurité, il est formellement interdit d'utiliser quelque appareil électrique ou objets en verre dans la piscine ou sur la terrasse de celle-ci

. L'entretien est effectué régulièrement par les propriétaires, toutefois, soyez vigilants et ne mettez pas d'objets dans les skimmers au risque de bloquer la pompe et la détériorer gravement

. La piscine est chauffée par une PAC que nous réglons à 27°C et vous demandons de ne pas changer ce réglage

. Si le niveau d'eau se voit anormalement baissé par une utilisation irrespectueuse, l'eau sera facturée à hauteur de 10 euros le m³

. Les crèmes et huiles solaires sont à éviter avant de se baigner, mieux vaut les appliquer après le bain au risque de déséquilibrer le Ph et voir blanchir l'eau de la piscine, qu'il sera difficile de récupérer

. Les utilisateurs veilleront à se sécher convenablement avant de regagner le gîte et de s'asseoir sur le canapé

. Les hôtes devront respecter le voisinage et toute baignade après 20 heures devra être faite dans le calme,

Les propriétaires se gardent le droit d'intervenir si cette recommandation n'était pas respectée. L'accès à la piscine n'est plus autorisé après 22 heures.

11. Jacuzzi, sauna, hammam

. Tout comme la piscine, les conditions de sécurité liées à l'utilisation du jacuzzi, du sauna et du hammam sont clairement détaillées dans le livret de Bienvenue et leur utilisation sont sous l'entière responsabilité des hôtes.

. Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas recommandés dans le jacuzzi et seulement les plus de 16 ans pourront utiliser le sauna et le hammam. Par mesure de sécurité les enfants et les non-nageurs doivent toujours être sous la surveillance d'un adulte ou d'une personne sachant nager.

. Le jacuzzi et le hammam pourront accueillir simultanément 6 personnes, quant au sauna, il sera de 5 personnes maximum.

Par mesure de sécurité, il est formellement interdit, dans l'espace bien-être :

. D'utiliser des objets en verre

. De sauter ou plonger dans le jacuzzi et d'y mettre des produits moussants

. Les shorts de bains sont interdits car imbibés d'eau ils sont source de glissades et donc d'accidents

Les propriétaires se dégagent entièrement de toutes responsabilités ou accidents liés à l'utilisation du jacuzzi, du hammam et du sauna.

Contrat de location – Les Rapiettes – Page 4 sur 6

12. Fitness et salle de jeux

. Ces derniers sont en libre accès et proposés de 9h à 21h.

. Les consignes de sécurité liées à l'utilisation des appareils tel que le tapis de course et le vélo elliptique sont clairement détaillées dans le livret de Bienvenue et son utilisation est sous l'entière responsabilité des hôtes.

. La salle de fitness n'est autorisée qu'aux personnes de plus de 16 ans.

. Des chaussures de sport propres et une serviette, sont exigées dans l'espace fitness et obligatoires pour l'utilisation des appareils.

. Un produit est mis à disposition pour nettoyer les tâches de sueur des appareils utilisés.

. La salle de jeux est composée d'un billard, d'un jeu de fléchettes, d'un jeu d'échecs, d'un babyfoot, de 4 flippers, d'un djembé et d'un balafon ; ces derniers doivent être utilisés et considérés avec respect pour le plaisir de toutes et tous. **Les enfants de moins de 16 ans doivent être impérativement accompagnés d'un adulte et ainsi partager de bons moments intergénérationnels de rigolades !**

13. Cigarettes, cigares et autres ...

. **Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la maison, dans l'espace jeux et fitness et l'espace bien-être. Les fumeurs pourront utiliser la terrasse et les extérieurs en prenant soin de mettre leurs mégots dans les cendriers mis à leur disposition.**

14. Inventaire

La maison est louée meublée et équipée, un inventaire en début et en fin de séjour en présence du propriétaire ou de son représentant et du signataire est à effectuer.

15. Les engagements des hôtes

. Le signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

. Les hôtes s'engagent à ne pas utiliser la maison à d'autres fins que la simple location de tourisme. Toute utilisation tel que mariage ou évènement impliquant un grand nombre de personnes dans les lieux ; n'est possible que si elle est expressément autorisée par écrit.

. Les hôtes devront avoir l'accord exprès des propriétaires pour recevoir des personnes non prévues dans la location initiale et ce, même en journée

. Les hôtes respecteront le nombre maximum de personnes autorisées à coucher sur place, conformément à l'onglet 3 de ce contrat, sauf accord écrit.

. Les hôtes ne pourront en aucun cas sous-louer la maison à un tiers en partie ou dans sa totalité.

. Les hôtes devront assurer le caractère paisible de la location et de son voisinage et en faire usage conformément à la destination des lieux.

- . Les hôtes n'apporteront aucune modification au gîte ou à son mobilier, ainsi qu'à la disposition de ce dernier.
- . Les hôtes doivent prendre soin du gîte et de son contenu, ils doivent maintenir l'intérieur et les extérieurs propres et en bon état. Ils sont responsables de toute dégradation ou perte occasionnée durant leur séjour.
- . En cas de dégradation excessive ou inacceptable à tout moment au cours de la période de location, le propriétaire ou le représentant du propriétaire peut exiger le départ immédiat des hôtes, sans compensation ni remboursement.
- . Toute dégradation de la maison et de l'espace détente et de leur contenu, constatée avant ou pendant la location doit être signalée immédiatement aux propriétaires ou à son représentant.
- . Les hôtes sont responsables du gîte durant la période de location et s'assureront que toutes les fenêtres et les portes soient fermées lorsqu'ils ne sont plus dans celui-ci, surtout quand le temps est à l'orage.
- . Les hôtes sont seuls responsables de leurs effets personnels et objets de valeur. Les propriétaires déclinent toute responsabilité à l'égard de la perte, du vol ou de la dégradation de ces derniers.
- . Les hôtes veilleront à leur sécurité et surtout à celle de leurs enfants, à l'intérieur et aux abords de la maison, de la piscine et de l'espace bien-être.
- . Les hôtes prendront connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation de la piscine, du jacuzzi et des appareils de la salle de fitness, avant leur utilisation ; ces consignes sont détaillées dans les onglets 10, 11 et 12, ci-dessus et dans le Livret de Bienvenue, mis à disposition dans la maison
- . Le propriétaire décline toute responsabilité à l'égard de tout incident, accident ou maladie affectant les hôtes ou leurs invités pendant leur séjour au gîte et à ses dépendances.

Tout sera mis en œuvre pour que les hôtes passent un agréable séjour. Les propriétaires ou le représentant des propriétaires doivent être prévenus immédiatement de tout problème nécessitant une intervention.

Ainsi, de façon ponctuelle, le propriétaire ou son représentant ou son sous-traitant, pourra demander l'accès au gîte, afin d'y effectuer toute maintenance nécessaire au bon fonctionnement de ce dernier. Le locataire s'engage à leur accorder un accès raisonnable à ces fins.

Fait à Prats de Carlux

Le

Le propriétaire

Fait à

Le

Le locataire

